

Nombre des membres
du Bureau élus :
17

en fonction :
17

Procuration :
1

Délégués présents :

Norbert SCHICKEL
Denise BUHL
Pierre DISCHINGER
Monique MARTIN
Gabriel BURGARD
Daniel THOMEN
Bernard REINHEIMER
J-Françoise KABUCZ
Angelo ROMANO
André TINGEY
Charles FRITSCH
Thierry BESSEY
Jean ELLMINGER
Philippe BRESCHBUHL

Délégués représentés

Monique HANS

Délégués absents :

Bernard ZINGLE
Patrick ALTHUSSER

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE DE MUNSTER

**EXTRAIT n° 046/2025 – MP
du registre des décisions du Bureau
Séance du 24 juin 2025 à 18 h 30**

Sous la présidence de M. Norbert SCHICKEL, Président de la CCVM

MARCHES PUBLICS

Attribution Mission de maîtrise d'œuvre centre de valorisation

La Communauté de Communes de la Vallée de Munster a comme projet de réaliser l'extension du centre de valorisation, plus communément appelé « déchetterie », afin de répondre à la réglementation relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire (loi AGECE), qui prévoit de mieux trier, avec l'accueil de nouvelles filières. Ces travaux ont également comme objectifs de fluidifier et sécuriser la circulation au sein du site, de le mettre en conformité, et de créer un bâtiment de stockage.

Par délibération en date du 08 avril 2025, le conseil communautaire avait validé le projet et le montant estimatif des travaux à hauteur d'environ 1.200.000 € H.T., et au recrutement d'une maîtrise d'œuvre pour réaliser les études, le dépôt du permis de construire et le suivi du chantier.

Une consultation a été lancée afin de retenir un maître d'œuvre.

Il s'agit d'un marché à procédure adaptée passé en application des articles L.2123-1, R.2123-1 et suivants du Code de la Commande Publique.

La mission qui sera confiée à l'équipe retenue est une mission de maîtrise de base selon l'article R.2431-3 du Code de la commande publique, étendue aux études d'exécution et de synthèse.

Compte tenu de la nature des prestations, la consultation n'était pas allotie et ne comportait pas de tranche.

Un avis d'appel public à concurrence a été publié sur le site internet de la Communauté de Commune de la Vallée de Munster, le BOAMP et la Plateforme de l'Association des maires du Haut-Rhin le 9 avril 2025.

La date limite de remise des offres était fixée au vendredi 16 mai 2025 à 12h00. Trois offres ont été réceptionnées dans les délais.

Après analyse, il est proposé d'attribuer le marché au bureau d'étude BEREST Rhin Rhône, sise 71 rue du Prunier – BP 21227 68012 COLMAR CEDEX. Pour un montant de 90.750 €HT représentant un taux de rémunération de 7,56 %

Ces explications apportées,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.5211-10 ;

Vu le Code de la Commande Publique, notamment ses articles L.2123-1 et R.2123-1 ;

Vu la délibération du Conseil de Communauté en date du 14 février 2023 autorisant le Bureau à attribuer les marchés de travaux pour un montant compris entre 90 000 €HT et 500 000 €HT ainsi que prendre toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

Vu les crédits inscrits au Budget Principal ;

Vu les délibérations du 09/07/2020 et 14/02/2023 portant délégation du Conseil Communautaire au Bureau,

Vu l'article L 5211-10 du CGCT,

Vu que la majorité des membres en exercice sont présents, le Bureau peut délibérer de façon valide.

Considérant l'avis d'appel public à concurrence publié le 9 avril 2025 sur le site de la Communauté de Communes de la Vallée de Munster, du BOAMP et la plateforme de l'Association des maires du Haut-Rhin ;

Considérant la date limite de remise des offres fixée au 16 mai 2025 ;

Considérant les trois offres reçues dans les délais et l'absence d'offre reçue hors délais ;

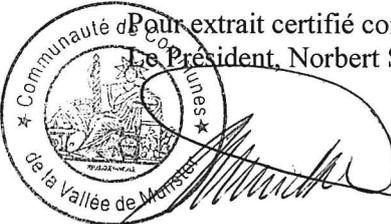
Considérant que l'offre économiquement la plus avantageuse émane du bureau d'étude BEREST, sis 71 rue du Prunier – BP 21227 68012 COLMAR CEDEX, répond au besoin exprimé.

**LE BUREAU,
Après en avoir délibéré,
DECIDE :**

DE CONCLURE le marché de mission de maîtrise d'œuvre avec le bureau d'étude BEREST Rhin Rhône, sise 71 rue du Prunier – BP 21227 68012 COLMAR CEDEX. Pour un montant de 90.750 €HT représentant un taux de rémunération de 7,56 %.

D'AUTORISER Monsieur le Président à signer le marché et à réaliser toutes les démarches nécessaires.

Pour extrait certifié conforme,
Le Président, Norbert SCHICKEL



The image shows a circular official stamp of the 'Communauté de Communes de la Vallée de Munster'. The stamp contains a central emblem and the text 'Communauté de Communes de la Vallée de Munster' around the perimeter. Overlaid on the stamp is a handwritten signature in black ink.